

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT**N ° DN317**

présenté par

Mme Etienne, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport examinant l'impact de l'inflation sur le financement des armées et étudiant l'opportunité de présenter une clause similaire à celle de l'article 5 de la présente loi, en assurant au ministère de pouvoir bénéficier de mesures financières en gestion et de crédits budgétaires supplémentaires en loi de finances initiale en cas de hausse des prix constatés des matières premières.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, le groupe LFI-NUPES propose d'évaluer l'impact de l'inflation sur le financement des armées, et de les prémunir de toute baisse éventuelle de leur budget en cas d'augmentation continue et généralisée des prix.

Ce projet de loi de programmation militaire ne tient pas compte de l'inflation généralisée qui frappe le pays depuis un an. Début 2023, l'inflation était estimée à 7,2 %. Cette inflation va concrètement impacter le fonctionnement des armées, tant dans l'acquisition d'équipement, que dans le MCO, les infrastructures, les différents projets de construction ou l'entretien des armées (restauration, logement, ...).

Il est indispensable de compenser l'inflation par des crédits budgétaires supplémentaires, pour que nos armées n'aient pas à en souffrir davantage dans leur fonctionnement. Ces crédits budgétaires serviraient à compenser d'une part, l'augmentation des prix des matières premières pour conserver une hausse constante et effective du budget consacré aux armées, et d'autre part à revaloriser les pensions et les salaires, en les indexant sur l'inflation.

Cet amendement de repli propose qu'un rapport étudiant cette opportunité soit remis au Parlement.